

**COMMUNE DE SAINT-CHAPTES**

**REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX**

**ARRETE MUNICIPAL N° 111 / 2020**

**OBJET : DELEGATION DE FONCTION A  
M. Jocelyn PORTAL – Conseiller municipal**

Le Maire de la Commune de SAINT-CHAPTES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-19 ;

Vu le Procès-verbal de l'élection des Conseillers municipaux, en date du 18 mai 2020 ;

Vu la délibération n° 3 du 4 juin 2020 portant création d'un poste de conseiller municipal délégué à l'urbanisme, la voirie, les réseaux, les travaux et l'environnement ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter du 4 juin 2020, M. Jocelyn PORTAL, Conseiller municipal, est délégué aux affaires relatives à l'urbanisme, la voirie, les réseaux, les travaux et l'environnement.

**ARTICLE 2** : Délégation est également donnée à M. Jocelyn PORTAL, Conseiller municipal, pour signer tous les documents et courriers relatifs à sa délégation et, notamment les questions liées à : l'instruction et à la délivrance des autorisations d'occupation des sols, et des demande de certificat ou renseignements d'urbanisme, du suivi des chantiers et contrôle de la conformité, du suivi des contentieux liés à l'urbanisme et procédures d'infraction aux règlements d'urbanisme, l'instruction en matière d'autorisation d'occupation des sols concernant la sécurité des bâtiments et équipement recevant du public, la représentation du Maire aux commissions de sécurité et accessibilité des E.R.P.

Ces fonctions seront, comme celles prévues à l'art. 1<sup>er</sup> ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

**ARTICLE 3** : La secrétaire générale est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à SAINT-CHAPTES, le 4 juin 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

030-213002413-20200604-AR111-2020-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2020

Affichage : 05/06/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



*[Handwritten signature of Jean-Claude MAZAUDIER]*

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

*[Handwritten signature]*

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le..... 5 juin 2020 .....

Signature :

*[Handwritten signature]*